

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DAC 689** Subventions (4.500 euros) à deux associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Sud du 13e arrondissement.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations L'Aquilone et Origines pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Sud du 13e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association L'Aquilone, 1-3 rue Frédérick Lemaître 75020 Paris, au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la Ville.11005 ; 2019-06180;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Origines, 11 rue Caillaux 75013 Paris, au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la Ville. 19769 ; 2019-06453;

Article 3 : La dépense totale correspondante, soit 4.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**